



Compte bancaire bloqué pour problèmes bancaires d'un tiers

Par **denise57**, le 12/05/2015 à 18:12

Bonjour,

J'ai souscrit, avec mon ex-conjoint un prêt. Ayant quelques soucis de trésorerie, je n'ai pas payé ma mensualité, qui a été payée par mon ex-conjoint. Mon compte présentant un débit trop important, la banque a donné mon dossier à son service contentieux, ce que je peux comprendre. Cependant, ce que je ne comprends pas, c'est que tout son compte a été bloqué, malgré le paiement. Carte bleue bloquée etc.... Et on ne veut pas lui débloquent sa situation tant que je n'aurais pas réglé mon débit. Nous n'avons pas de compte joint et n'en avons jamais eu. Est-ce légal ? Dans le cas contraire quelle action peut-il engager.

Dans l'attente de vos nouvelles, meilleures salutations

Denise57

Par **youris**, le 12/05/2015 à 18:18

Bjr,

je pense que votre emprunt comporte une clause de solidarité avec votre ex-conjoint. Comme vous ne payez pas, la banque se retourne contre votre ex qui est co-emprunteur.
cdt

Par **denise57**, le 12/05/2015 à 23:29

Bonsoir,

Oui, qu'il paye les mensualités, c'est normal.... D'ailleurs il a payé la mensualité que je n'ai pas honorée. Ce qui me pose problème c'est qu'il n'a plus de carte, parce que mon débit est trop important....